

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE
14, rue Drouot (Paris 9°)
Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2°)
Téléph. : CENTRAL 80-82

5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

Pour la Publicité s'adresser à la Direction

14, rue Drouot, Paris (9°)

Travail au Rabais

par M. Frédéric BRUNET

Dès les premières heures de la mobilisation, en même temps que l'élan patriotique entraînait les combattants à la frontière, une vague de solidarité soulevait la population civile. Partout se créèrent des œuvres destinées à soulager la misère.

Au nombre des plus intéressantes, il convient de placer les ouvriers qui se proposaient de venir en aide, par le travail, aux femmes des combattants ainsi qu'aux isolés atteints par le chômage.

Cette forme de l'assistance aux valides est de toutes la plus noble et la plus morale. Le travail organisé doit, en effet, remplacer la charité qui, malgré la délicatesse apportée par celui qui donne, humilie qui la reçoit.

Nos délicieuses fées de l'aiguille, celles qu'on nomme les mininettes, appréhendent vivement cette création qui ménageait leur fierté et vivrait s'inscrire en si grand nombre que les ouvriers ne purent les accueillir toutes.

Cet empressement était d'autant plus méritoire et honorait davantage celles qui sollicitaient du travail, que le salaire n'excédait pas un franc vingt-cinq par jour et que, dans beaucoup de mairies, il entraînait non seulement la suppression du secours de chômage, mais aussi celle de l'allocation militaire. Depuis, grâce aux efforts des représentants de Paris, les choses se sont heureusement modifiées, l'allocation militaire est intégralement maintenue et le secours de chômage ne subit qu'une diminution partielle.

Pour occuper la main-d'œuvre ainsi recrutée, les ateliers, au début, s'employaient à fabriquer des objets qu'ils donnaient gratuitement : vêtements pour les réfugiés, paquets de soldat, etc... Pour augmenter leur action, beaucoup d'entre eux s'adressèrent au Secours National, qui leur accorda une subvention de cinquante centimes par ouvrière et par journée de travail, mais cette nouvelle ressource les incitait à un développement plus grand encore, si bien que quelques uns, plus riches de dévouement que d'argent, pensèrent à se lancer dans des entreprises de travaux payés.

Cette nouvelle forme d'activité n'est pas sans danger et c'est pour mettre en garde les œuvres qui s'y sont lancées et le Secours National qui les subventionne, que j'écris ces lignes.

Sans frais généraux, recevant des secours et des souscriptions, la plupart de ces entreprises ne voient dans les travaux qu'elles exécutent qu'un moyen d'équilibrer leur budget.

Leur ambition se borne à faire toucher aux ouvrières, pour une présence de cinq ou six heures, un salaire de un franc vingt-cinq, et, sans songer aux répercussions mauvaises de leurs entreprises sur les salaires des ouvrières professionnelles, elles acceptent et sollicitent des entrepreneurs et même de certaines intendances, des travaux au rabais. Cette façon d'agir provoque un avilissement du salaire de la femme, déjà insuffisant.

J'ai sous les yeux une liste des prix payés à plusieurs de ces entreprises très importantes. Certains services de l'armée, profitant de leur inexpérience, leur paient 1 fr. 40 pour des pantalons dont le prix est de 4 fr. 85 ; les chemises leur sont payées 0 fr. 45 au lieu de 0 fr. 55, et si j'examine les prix des entrepreneurs, les différences sont encore plus grandes. Il y a là une situation des plus graves, contre laquelle il convient que les intéressés eux-mêmes réagissent, car l'organisation de la charité ainsi comprise est génératrice de misère.

Lorsqu'on se propose de manifester ses sentiments de solidarité par la distribution du travail et qu'on se lance dans l'entreprise, il est indispensable que celle-ci soit conduite de telle sorte que les conditions morales et matérielles, offertes au personnel employé, soient supérieures à celles de l'industrie privée et ne puissent préjudicier au travail normal.

Il est d'autant plus nécessaire d'être prudent en ces matières, qu'en ces heures tragiques plus qu'à tout autre moment, la femme est exploitée, car elle est sans défense, les organisations ouvrières n'ayant qu'une vie ralentie et la grève ne pouvant être une arme possible lorsqu'il s'agit de fournitures militaires. Mais alors, le devoir est plus impérieux, pour ceux qui dirigent des ateliers, d'établir des conditions normales, et l'on peut s'étonner que le ministre de la Guerre ne songe pas à l'application des décrets Millerand visant les conditions de travail.

Les entrepreneurs de fournitures militaires et leurs sous-traitants font une moisson assez riche pour qu'on leur impose des garanties de salaire en faveur de leur personnel. Les bordereaux prévoient des minima pour le travail à l'heure, mais ils sont muets pour les prix du travail aux pièces exécuté à l'atelier ou à domicile, qui est de beaucoup le plus important et donne lieu à tous les abus.

Pour remédier à cet état de choses, il est nécessaire que les commandes portent les prix de façon devant être payés. Ceux-ci seraient déterminés par un accord entre les syndicats patronaux et ouvriers et les services intéressés. Des sanctions sévères devraient être prises contre ceux qui transgresseraient ces engagements.

Il est indispensable aussi que dans toutes les intendances on soit convaincu que les économies à réaliser ne doivent pas l'être sur le salaire ouvrier que les secours publics sont alors obligés de compléter. Les intendants donnant des travaux à façon ne doivent pas provoquer eux-mêmes des rabais sur la main-d'œuvre.

Ce n'est pas quand les maris et les fiancés sont au combat qu'il convient de donner aux femmes le travail au rabais.

Frédéric BRUNET
Député de Paris.

Demain : 4 PAGES
Un article de
M. Camille PELLETAN
Ancien Ministre
Sénateur des Bouches-du-Rhône

"L'ŒIL QUI SAUVE"
Des Périscoptes pour nos Soldats I
Notre second envoi

Grâce aux sommes reçues à ce jour, nous avons envoyé trente périscoptes à chacun des régiments d'infanterie ci-dessous désignés :

60° — 67° — 68° — 69° — 70° — 71° — 72° — 73° — 74° — 75° — 76° — 77° — 78° — 79° — 81° — 82° — 83° — 84° — 85° — 86°

Ces périscoptes sont envoyés directement au dépôt de ces régiments, qui se charge de les leur faire parvenir immédiatement sur le front.

Nous publierons demain notre troisième liste de souscriptions.
Parisiens, n'oubliez pas l'Œil qui sauve !
Quelques polius l'ont déjà, d'autres vont l'avoir, il faut que TOUS l'aient !
Ils complètent sur vous !

LA GUERRE EN CHANSONS
Pierrot Blessé

Air : Pierrot chante et meurt
(Pauvre Pierrot par sa belle éconduite, etc.)
Pauvre Pierrot, blessé, seul dans la nuit,
S'est ramené sous la lune qui tuit !
Depuis des heures
Que son sang pleure
Il s'en est allé de peu qu'il ne meure !
Il git par terre, à l'abri d'un buisson ;
Tout bruit s'est tu, même l'horrible son
De la mitraille
Qui siffle et braille
Dans le serein de l'azur quelle étreille !
Fluet, dans la capote aux larges plis
Comme en la souquenille de jadis,
A l'astre blême
Que tant il aime,
Pierrot sourit faiblement, et puis dit :
« Tu vois, Pharibé, c'est ton ami Pierrot
Qui, malgré tout, ce soir, te dit son mot :
Dans ma détresse,
Fais deesse,
Je suis heureux de sentir la caresse !
Je croyais bien que tu ne savais plus
Me reconnaître parmi les poëtes ;
Mais, quelle fête,
A ton poëte
Tu rends ce soir visite, en tête à tête !
Pardonne-moi si je te reçois ainsi :
Depuis longtemps déjà je suis ici
Potirne ouverte,
Essangué, mérié,
Bien mal en point, mais... vivant, Dieu merci !
Qui sait ? Peut-être bien qu'en ce moment
Pierrette dort sous les rayons d'argent
Et que, bifarade,
Tu te hasardes
A venir illuminer sa mensonge !
Ah ! si c'est vrai, fais qu'en des songes bleus
Elle me voie ainsi qu'aux temps heureux
Néveur bohème
Joyeux quand même
Grâce à l'amour, malgré de longs carêmes !
Pourtant, vois-tu, je suis fier, malgré tout,
D'avoir su devenir un bon pioupiou ;
Sans habiller
Pour le Paris
J'ai fait, je crois, mon devoir jusqu'au bout !
Pierrot se tait, épuisé par l'effort ;
Soudain voici venir le vent du Nord :
La neige fine
Couvre d'hermine
Le monde à l'... Mais, là, sur sa poitrine,
Le sang vermeil qui coule lentement
Fait une tache, à symbole troublant,
Un rouge à la grave
La croix des braves
Sur le suaire de Pierrot tout blanc !
P. ALBERTY.

LA GUERRE

Les Allemands attaquent avec violence en Pologne

Sur le Front Occidental

Nos progrès se poursuivent en Artois et en Champagne

En France

MALGRE LES MAUVAIS TEMPS, NOTRE OFFENSIVE SE POURSUIT AVEC SUCCES

EN ARTOIS. — L'attaque anglaise d'hier a entraîné deux mille cinq cents mètres de tranchées en avant de Neuve-Chapelle et le village lui-même, puis a progressé dans la direction d'Aubers jusqu'au moulin du Piètre et, dans la direction sud-est, jusqu'aux lisières nord du bois de Biez, c'est-à-dire de deux kilomètres environ au delà de Neuve-Chapelle. L'artillerie allemande a pu tirer. (Comm. off.)

Neuve-Chapelle est une petite commune dont la population n'atteint pas un millier d'habitants. Le village situé au levant de la route d'Estaires à La Bassée est traversé par la route qui va de Béthune à Armentières. Neuve-Chapelle se trouve à 5 kilomètres au nord du canal d'Aire à La Bassée.

Aubers compte un peu plus de 1.000 habitants et se trouve située à 2.400 mètres au sud-ouest de Fromelles et à 2 kilomètres 800 d'Artois, dont il fut maintes fois question au cours des opérations qui eurent pour théâtre le secteur occidental de Lille.

Sur le Front Oriental

Une action formidable se déroule

En Pologne

UN MILLION D'HOMMES ENGAGÉS DANS LES COMBATS DE LA POLOGNE SEPTENTRIONALE

Entre le Niémen et la Vistule, les Allemands viennent d'engager, depuis le début de la semaine, une offensive de large envergure. Nous avons dit, hier, quel était l'objectif de cet effort : la prise de Varsovie et l'occupation de la rive gauche de la Vistule ; nous avons dit également que cette partie devait avoir pour l'Allemagne une valeur décisive. Cette opération n'est une surprise pour personne, on la pressentait et sur tout le front qui s'étend du Niémen à la Vistule les corps d'armée engagés par le maréchal von Hindenburg se hâteraient à une résistance qui eût tout le temps nécessaire pour être puisamment organisée. Nous attendons ainsi avec une grande confiance l'issue des combats engagés.

LES EFFECTIFS ALLEMANDS REPARTIS CONTRE LE FRONT RUSSE

Le Daily News reçoit de son correspondant à Petrograd une intéressante information, montrant la répartition des forces allemandes engagées sur le front oriental :

Un million d'hommes environ sont engagés dans la grande bataille qui a commencé lundi dans la direction de Lomza. Ils sont répartis sur un front de 80 miles dans le nord de la Pologne.

On ne croit pas que les Russes laisseront l'ennemi approcher de la Naréw.

On évalue l'ensemble des forces allemandes opérant sur le front russe à 32 corps, dont six renforcés les troupes autrichiennes dans les Carpathes.

AU SÉNAT

LE RETRAIT DES NATURALISATIONS

Cet après-midi, le Sénat doit examiner en seconde délibération le projet de loi autorisant le gouvernement à rapporter les décrets de naturalisation des sujets originaires des puissances en guerre avec la France.

DERNIÈRE HEURE

LES TURCS ÉVACUERAIENT LES DARDANELLES

Le Caire, 11 mars. — Des passagers arrivés hier de Syrie déclarent que les autorités turques ont envoyé par la poste une note annonçant que les flottes alliées attaquent les Dardanelles que les Turcs désiraient évacuer. Cette note ajoute qu'il n'y a pas à s'alarmer, car les Turcs évacueraient simplement les détroits pour des raisons stratégiques et retiendraient ensuite les violents aux Dardanelles (I I).

CONSTANTINOPLE SE VIDE

Sofia, 12 mars. — L'exode des habitants de Constantinople continue.

UN COMLOT CONTRE LES JEUNES-TURCS

Sofia, 12 mars. — Des réfugiés arrivés à Déjev ont découvert un complot contre les jeunes-turcs à été découvert, que 200 Arméniens ont été arrêtés et ont un dépôt de bombes a été saisi.

L'OPINION D'UN GÉNÉRAL JAPONAIS

La guerre serait finie dans six mois

Le moulin du Piètre se dresse dans la plaine à l'ouest d'Aubers, entre cette localité et la route de Lille.

Le bois de Biez s'étend sur une assez faible surface à 2 kilomètres 500 au sud-ouest d'Aubers et à 1.200 mètres au sud-est de Neuve-Chapelle.

Au sujet du succès des troupes britanniques à Neuve-Chapelle, le Colonel Repington écrit, ce matin, dans le Times :

Le succès anglais de Neuve-Chapelle a été rendu possible par l'arrivée de troupes fraîches et de nouveaux approvisionnements de munitions.

Il faut s'attendre à bref délai à de vigoureuses contre-attaques ennemies.

EN CHAMPAGNE. — L'action paraît s'être sensiblement ralentie — en raison du temps brumeux sans doute — en Champagne orientale. Nous avons cependant légèrement progressé sur la croupe boisée de la région ouest de Perthes-les-Huilles.

En ce point, l'ennemi qui se puissamment organisé ses positions défensives et bombardé avec une grande violence les appuis que nos troupes lui ont enlevés. Plusieurs contre-attaques ont été repoussées.

Rien de saillant à noter sur le reste du front.

LE PLAN ALLEMAND

Les Allemands s'acharment contre la forteresse d'Ossowicz, qu'ils bombardent sans discontinuer avec des obus de gros calibre. Le télégramme que nous reproduisons ci-dessous, adressé de Petrograd au Morning Post, établit une corrélation entre l'objet des opérations que poursuivent les troupes ennemies devant Ossowicz et les manœuvres qui se déroulent au nord de la Vistule, entre le fleuve et la frontière prussienne.

Les Allemands espèrent, par là, s'emparer de la forteresse d'Ossowicz, préparant des opérations au nord de la Basse-Vistule, en prenant la place de Thorn comme base de leur action ; mais à moins qu'ils ne réussissent à détruire la forteresse d'Ossowicz, ce sera une nouvelle tentative « en l'air ».

A ces progrès, les milieux militaires russes opposent une confiance absolue dont on trouve l'écho dans la dépêche suivante adressée au Daily Chronicle :

Les autorités militaires locales ne doutent pas que la résistance des Russes s'opposera à la réalisation des plans allemands en Pologne. Ils ne manifestent aucune inquiétude à l'égard du nouveau bombardement d'Ossowicz par les canons allemands de 12 pouces.

Il convient d'ajouter enfin que l'examen de la situation générale de nos alliés paraît fortement justifier cette opinion optimiste.

R. Lecointre-Patin.

"La Gueuse Blanche"

Marchands de Poison

Six heures. Le crépuscule descend lentement sur la cité. Avant le dîner, sur les boulevards, on va prendre un bock. La guerre n'a pas changé les habitudes des Parisiens. Malgré les lampes éteintes, les terrasses des cafés ont toujours des clients. A Montmartre, entre la place Blanche et la place Pigalle, c'est l'heure où l'on va « visionner ». Ceux qui ne connaissent pas la cocaïne ignorent ce néologisme. Dans les bars de la rue Lepic, de la rue de Douai et de la rue Fontaine, il est d'usage, à six heures, de « visionner ». La gueuse blanche est l'apéro des névrosés. Les solitaires, les indifférents « visionnent » chez eux, loin des regards humains, cherchant, au fond de la drogue, des frissons inédits. Quand l'heure approche, rien ne peut les retenir. Ni la neige, ni la pluie, ni le vent ne les empêcheraient de courir chez le marchand de poison. A ceux-là, chaque soir, il faut une pincée de poudre blanche. Mais les autres regardent, avec mépris, ces individualistes qui refusent de partager, en commun, les voluptés de l'extase.

Les fervents de la drogue se connaissent. Ils ont, dans les bars, leurs tables réservées. On sait qu'ils « doivent » venir à cette place, parce qu'ils y viennent tous les soirs, sachant que là seulement, avec la complicité du tenancier, ils pourront acheter la poudre qui brille, et, sans quitter l'établissement, « entrer en vision ». Nul ne les dérangera. Lorsqu'un profane entre, il sent bien aux regards qui pèsent sur lui qu'il n'appartient pas à la communauté. Vous entendrez, peut-être, en prêtant l'oreille, des paroles murmurées à voix basse :

— Ça marche les affaires, ma petite ?

— Oui, et toi ? Combien de grammes, ce soir ?

— Pour quarante balles, ma chère.

— Pas de la chance. C'est le Louis qui sera content.

— La femme à Charles a été surprise. On l'a bouclée.

— Elle reviendra demain. Son homme « en » est.

— Faudrait pas que la presse s'en mêle. Le Bonnet Rouge nous embête.

— J'ai vu lui écrire une lettre salée.

La porte qui s'ouvre interrompt la conversation. C'est une cliente. Elle a fait un signe. La vendeuse a ouvert son sac. Dans le creux de la main, en détournant la tête, elle présente quatre petits paquets enveloppés de papier jaune. C'est vingt-cinq francs.

Assise sur sa chaise, derrière le comptoir, la patronne domine la salle. Sans rien dire, surveillant seulement d'un œil maternel, ceux qui « visionnent », elle accepte silencieusement la complexité du crime.

Immobilis, les yeux longs ouverts, une femme, dont le corps est agité de tremblements, sanglote. Elle doit être encore jeune, car elle a un corps d'enfant, mais son visage est celui d'une vieille femme. Ses narines frémissent. Ses mains effilées se crispent. De temps en temps, d'une voix rauque, elle est perceptible, elle dit : « Un diable... rouge... veut m'assassiner ». Il paraît que cette femme est tombée, hier, dans la rue, comme une masse, sur le trottoir.

Dans un coin, vêtu avec recherche, un homme est assis. Quel âge a-t-il ? On ne saurait le dire. Il semble affaibli. Sans les voir, il regarde ses voisins. Ses mains, nerveusement, se contractent. Puis, tout à coup, sans motif, d'un rire nerveux, atroce, il rit pendant quelques secondes pour se plonger ensuite dans une méditation silencieuse...

Le spectre de la folie plane sur ces malheureux. Deux gros gaillards solides, la figure rasée, pénétrant dans l'établissement. Ce sont les marchands de poison.

Il faut que ce scandale prenne fin. La gueuse blanche déshonore la Butte. Si la police ne libère pas Montmartre de ce fleau, la population se chargera elle-même de cette opération de propreté.

Guerre à la cocaïne !

Léo Poldès.

L'Intervention Italienne

Faire tout ce qu'il faut

L'exemple du roi Constantin ne sera pas suivi par le roi Victor-Emmanuel III, si nous en croyons le dernier discours que vient de prononcer M. Salandra, président du Conseil, lors d'une cérémonie militaire à Gaète :

« Je me suis trouvé au pouvoir, a dit le chef du gouvernement, dans des conditions imprévues, au-dessus de mes forces. J'y reste et je ferai avec une foi et une conscience profondes tout ce qu'il faudra pour que la nation sorte des événements actuels plus grande et plus forte. »

L'impression produite par ce discours a été considérable, notent les journaux italiens. Comment ne l'aurait-elle pas été ? Depuis deux mois, le prince de Bulow redouble ses intrigues, le Vatican donne le mot d'ordre qui est : « neutralité ». Les socialistes officiels s'efforcent de créer dans les villes l'agitation pour garder l'immobilité devant l'Autriche, enfin M. Giolitti prend des attitudes complexes et prononce des phrases équivoques qui le posent inévitablement en héritier présomptif de Salandra. Et voilà que celui-ci, réagissant un mot célèbre, tout à fait de mise, puisque de nouveau la question orientale est à l'ordre du jour, parle comme Mac-Mahon devant Sébastopol et s'écrie : « J'y suis, j'y reste. »

Et pourquoi donc reste-t-il ? Parce que le programme qu'il soutient et qui est un programme d'action à terme est celui qu'imposent les circonstances que nous traversons ; parce que les promesses fallacieuses de M. de Bulow ont la consistance des bulles de savon dont s'amuse les enfants pendant un tout petit instant ; parce que l'Autriche crie très haut qu'elle ne se laissera pas amputer, même sous le chloroforme de son médecin Guillaume II ; parce qu'enfin dans les événements actuels et au regard de l'Italie, en même temps que se pose la question de l'« Italia irredenta », le problème de son avenir dans la Méditerranée orientale réclame toute son attention et une décision formelle.

A l'heure actuelle, par suite des événements qui se précipitent, c'est le second chapitre de son extension méditerranéenne qui s'écrit. Le premier s'appelle : « Tripolitaine et Cyrénaïque » ; le second, si elle le veut, s'intitulera : « Du Dadaïcanèse et de l'Asie-Mineure ».

C'est pour qu'il porte ce titre, devra-t-elle en demander l'autorisation à ses anciens alliés de Berlin et de Vienne ? Ceux-ci pourront-ils la persuader qu'ils oblièdront de Mehmed V son acquiescement à sa propre spoliation ? La manœuvre, qui ne persuade pas l'Italie à propos du Trentin, la persuaderait-elle à propos des îles et de l'Asie-Mineure ?

Poser la question, c'est la résoudre, comme disent les logiciens.

L'Italie a donc besoin des Alliés de la Triple-Entente pour réaliser ses ambitions légitimes, et elle en a besoin beaucoup plus que ceux-ci ont besoin de son concours.

Au surplus, l'absence grecque, que nous croyons encore momentanée, est pour aiguïser son activité. L'Empire turc, sous le canon des Alliés, risque de tomber, pour certaines de ses parties, en déshérence. Ceux qui auront pris la précaution de se poser avec activité et au bon moment en héritiers ont toute chance, à l'inventaire, de voir leurs droits reconnus.

G. BROUVILLE.

La Culture Allemande

Républicain Espagnol

Lettre ouverte à Haecckel

(Suite)

Mais le peuple espagnol, avec un bon sens admirable, infiniment plus sage en politique que vous autres, savants allemands, s'est soulevé contre cette proposition et, se lançant dans la rue avec des clamours de protestation, a imposé au régime la neutralité ; parce que la démocratie espagnole ne nourrit aucun mensonge que dans cette guerre aucune responsabilité n'incombe à l'Espagne, notre pays étant absolument étranger aux rivalités, ambitions et intérêts qui l'ont fait naître. L'Espagne démocratique, en se groupant tout entière autour de Dato pour conserver une neutralité irréprochable, a bien prouvé sa profonde impartialité et son désir de ne pas attaquer l'Allemagne, quoique toutes ses sympathies soient pour les alliés.

Mais la folie de votre diplomatie, de cette diplomatie qui vous a entraînés à la guerre, en est arrivée à provoquer cette démocratie sympathique de l'Allemagne qui se déclare la solidarité de l'Allemagne avec le cléricalisme espagnol, à tel point que votre anarchisme espagnol à Madrid a fait son organe d'un journal carliste.

Contre une Allemagne en guerre avec des nations rivales, la démocratie espagnole n'avait pas le devoir d'intervenir. Mais contre une Allemagne qui se déclare la solidarité de l'Allemagne avec le cléricalisme espagnol, à tel point que votre anarchisme espagnol à Madrid a fait son organe d'un journal carliste.

LA LEVEE DE L'ETAT DE SIEGE

Le groupe du parti socialiste s'est occupé longuement de la question de l'état de siège. Il s'est montré favorable à une modification de la situation actuelle.

LA SÉANCE

LES ACCIDENTS AUX OUVRIERS AGRICOLES

Après le vote (urgence déclarée) de la loi appelant sous les drapeaux la classe 1916, la Chambre examine le projet de loi ayant pour objet d'étendre aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail.

Ce projet qui sera défendu avec énergie par le rapporteur M. Mauger sera vivement combattu par M. Gaillard-Bancal. De nombreuses contre-projets ont été déposés. M. Brizon demande de retirer cette assurance à la charge de l'Etat.

troupes russes prendront l'offensive, l'ennemi sera balayé.

De Petrograd au Daily Telegraph : Le général Oba a déclaré, dans une interview, qu'il croyait la paix possible dans six mois, que les opérations de printemps à l'est et à l'ouest auront un caractère décisif et que les Allemands alors épuisés, ne pourront pas offrir une résistance sérieuse.

L'AUTRICHE SE REFUSE A CEDER LE TRENTIN A L'ITALIE

Londres, 12 mars. — Le correspondant du Morning Post à Berne apprend de bonne source que l'Allemagne a fait de nouveaux efforts pour persuader l'Autriche de céder une partie du Trentin à l'Italie, pour prix de sa neutralité, mais que l'Autriche s'y est refusée.

TROIS GÉNÉRAUX ALLEMANDS EN DISGRACE

La Haye, 12 mars. — Le Kaiser a décidé de mettre à la retraite d'office trois de ses généraux : von Giesenapp, von Grabow et von Doornik.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES

En Belgique, deux divisions de l'armée belge ont progressé sur différents points de quatre cents à cinq cents mètres, notamment dans la direction de Schoorbak (sud-est de Nieuport).

Sur le reste du front, rien à ajouter au communiqué d'hier soir.

NOTE

Le ministre a reçu ce matin une délégation du groupe parlementaire des Chemins de fer qui est venu lui exposer les inconvénients résultant pour le commerce français de l'application de l'arrêté du premier novembre 1914, limitant la responsabilité des chemins de fer en matière de transports commerciaux.

Le ministre a fait savoir à la délégation que, ainsi qu'il résulte de récentes communications portant sur les divergences d'interprétation de l'arrêté, il avait prescrit une révision de cet arrêté d'accord avec son collègue des Travaux publics.

La Dernière Carte de M. de Bülow

Entrevues diplomatiques

Pour la première fois hier, M. de Bülow a eu une entrevue officielle avec M. Salandra au ministère de l'Intérieur. Une autre entrevue est annoncée à la Consulta, entre MM. de Bülow, Salandra et Sonnino.

Ces conversations forment l'objet de tous les commentaires dans les milieux politiques.

Tout le monde croit la solution imminente, mais personne ne saurait prévoir quelle sera cette solution. On croit cependant que M. de Bülow a renouvelé hier de manière plus concrète l'offre d'une initiative allemande pour décider l'Autriche à faire des concessions territoriales à l'Italie dans le Trentin et vers la frontière orientale, en excluant, toutefois, catégoriquement Trieste et l'Istrie de ces concessions.

M. de Bülow aurait aussi fait comprendre qu'une divergence d'opinion existe entre l'Allemagne et l'Autriche, cette dernière se montrant encore intransigeante.

On est à peu près sûr que l'Allemagne joue en Italie sa dernière carte et que jamais elle ne fut davantage d'accord avec l'Autriche.

Les bruits de divergences accrédités par M. de Bülow ont pour but de faire croire au gouvernement italien qu'il existe une possibilité de pourparlers diplomatiques.

Dans la presse italienne

Les journaux les plus importants de l'Italie du Nord manifestent un grand scepticisme quant aux résultats des pourparlers.

Même. Voici déjà les masses populaires en mouvement pour manifester leur sympathie à la France et protester contre l'Allemagne. En sorte que ceux qui, des hauteurs du régime, sont à l'affût d'occasions pour entraîner l'Espagne à la guerre, se voient admirablement servis par vos directeurs, plus aveugles que des taupes.

Mais la force des réalités est ainsi, inexorable, et s'impose à la volonté des hommes. L'Allemagne représente l'absolutisme espagnol, et les savants allemands qui affirment que l'Allemagne représente la culture, se voient déjà, par la force des choses, accolés aux cléricaux espagnols, les plus loyaux ennemis de la culture, porter avec eux le pic du démolisseur contre le monument qui symbolisait le soit de culture du peuple espagnol. Pour ma part, je vois avec peine, avec une peine immense, que vous, savants hors pair, non corrigé par le collage dans la direction de la libre pensée internationale, me tonnez le dos pour passer au camp de mes ennemis et serrez la main de Maura.

La masse populaire espagnole, qui en sait plus en politique que tous les savants allemands réunis, comprend bien le danger; elle comprend que le triomphe de l'Allemagne représente le triomphe du carlisme, et que si, aujourd'hui, le Kaiser fait jeter hors du statut de Ferrer, demain, s'il triomphait, il ferait abattre le régime libéral, livrant le pouvoir au parti qui bâillonne la pensée.

Vous allez dire que c'est là une exagération. Comment, une exagération ? Ne faut-il donc pas l'Allemagne qui, une autre fois, porta au pouvoir les cléricaux espagnols, puis les libéraux au massacre des libéraux et convertissent en ruines la culture espagnole ? N'est-ce donc pas la Sainte Alliance qui envoya des cent mille fils de Saint-Louis mettre sur le trône de la monarchie absolue Ferdinand VII ? Et qui, à l'époque de la Sainte Alliance ? L'Autriche, l'Allemagne du Sud, la Prusse, l'Allemagne du Nord.

Non, de l'Allemagne ne peut venir, tant qu'elle aura pour souverain son Kaiser, qu'absolutisme et réaction, comme d'Angleterre ne peut venir que liberté, comme de la France républicaine ne peut venir que progrès social et libre pensée.

C'est pourquoi, vous, irrémissiblement perdus, car la liberté et la révolution ont déjà une force irrésistible. Et de même que le carlisme a été écorché ici par l'Espagne libérale, l'Allemagne sera écorchée en Europe par les puissances alliées. Voilà déjà l'Italie qui tire l'épée. Les Etats-Unis l'imitent, si c'est nécessaire, par en faire autant.

Le peuple allemand est le plus grand visionnaire qui se soit connu, après le peuple juif, son frère en tant que peuple élu de Dieu. Il croyait sans doute, comme à l'équipage de l'Eden, que ses navires allaient triompher de l'omnipotent marine anglaise et qu'elle allait pouvoir se livrer à la destruction des bateaux de commerce, comme l'armée allemande à la Belgique. L'escadre du Pacifique, anéantie aux îles Falkland, croit sans doute qu'elle va triompher de l'Angleterre et de la France.

Et bien ! De même que les marins de l'Eden et de l'escadre du Pacifique étaient étonnés visionnaires, de même le sont aussi les nationalistes de l'Etat allemand, quand ils croient que le vain triomphe des forces de liberté qui encerclent et imposent aux peuples l'absolutisme prussien avec l'aide de ses alliés, le barbare autrichien, à l'assassin de chrétiens, et l'incultes espagnols, qui a livré en troupes les lutériens au bûcher et les libéraux à l'échafaud et dans les prisons.

C'est pourquoi je répète aux gouvernants de l'Allemagne, coupables de ce crime, ce que je leur disais dans un autre document que j'ai publié au nom de la Société internationale de la Libre Pensée Internationale, document qui a reçu la sanction de l'âme libre, par les nombreuses réimpression qui s'en sont faites ici et en Amérique, en français, en espagnol et en portugais, par les soins dévoués de groupements populaires, si pauvres d'argent, si riches de passion pour la liberté : je leur répète, pour terminer : Ne prolongez pas une lutte inutile, comme celle à laquelle se livrait l'Eden ; l'avez-vous, désarmez, capitulez !

Croyez bien, maître immoral, que je conserve intacte ma vénération pour votre grandeur idéale et morale.

Madrid, 2 février 1915.

Aux Assises de Versailles

M. Albaladejo vient d'être désigné par M. le premier président sénateur Emile Pichon pour présider les assises de Versailles.

Permis de séjour

À dater du 20 mars courant, les permis de séjour accordés aux étrangers résidant en France devront être munis d'une photographie du titulaire, timbrée par le commissaire de police ou le maire de la commune de résidence. Toute infraction sera poursuivie, sous la prévention d'immigration frauduleuse.

engagés, par l'intermédiaire de l'Allemagne, entre l'Italie et l'Autriche.

Même la Stampa, organe giolittien, reconnaît que les manifestations d'allégresse des nationalistes sont prématurées.

« Le gouvernement italien, dit-elle, n'a pas cherché à entamer des négociations avec Vienne, mais il ne pouvait pas se refuser à examiner les propositions de Berlin, tout en poursuivant sa préparation militaire. »

Le Corriere della Sera est encore plus sceptique. Il déclare qu'il ne se laissera pas bercer par l'espoir que l'Autriche fera des concessions suffisantes et conclut :

« Le moment historique que nous vivons est un des plus décisifs pour notre existence et notre influence dans le monde. Tous les Italiens qui ont conscience de l'immense gravité de l'heure auront l'âme libre de préjugés de parti, d'esprit prêt aux plus grandes épreuves, la volonté d'obtenir pour la nation la sécurité et la grandeur qui doivent lui appartenir. Ne nous égarons pas dans les illusions, ne nous pas à des succès qui dépendraient seulement de la bonne grâce des autres. »

Le journal socialiste l'Avanti menace le cabinet d'une violente opposition au cas où se produirait un retour de l'Italie à la politique de la Triple-Alliance.

Une réunion de tous les groupes d'extrême-gauche va avoir lieu dans le but de combattre toute tentative d'un accord avec l'Allemagne.

Aux Ecoutes

L'ALMANACH

Demain Samedi 13 Mars

A 4 heures un quart, à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, M. Dumont-Willemet : « Les villes d'art sacrées » ; Louvain (projections).

A 5 heures et demie, à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, M. de la Sorbonne, Charles Diehl, membre de l'Institut, fera une conférence sur « Constantinople et les Dardanelles ».

Les mots guerriers qui auront fait image pendant la guerre sont nombreux :

Le rouleau écraseur du colonel Ripington.

Le mur français.

L'étau des Alliés.

Les marmites du front.

Le marteau du Morning Post pour les forgerons de l'avenir.

Puis la ménagerie :

L'ours slave ; le coq gaulois ; le léopard et le bull anglais ; le requin et le pigeon allemands ; les canards de l'Agence Wolff ; le pas de l'oeil ; l'ajige bicéphale des deux empereurs.

Un jour on parlera de la colombe, portant son rameau.

Il y a vraiment dans la race allemande une indomptable orgueil qui est une force.

C'est ainsi que la Gazette de l'Allemagne du Nord écrit :

La diminution de 235 à 200 grammes de farines par tête et par jour va rendre sensible à tout Allemand la gravité de la situation. Il est d'ailleurs à désirer que les classes aisées fassent même l'économie de ces deux cents grammes. Ainsi que l'a écrit le professeur Eitzbacher, on mange du pain, non par nécessité, mais par habitude.

Tout n'est qu'habitude, en effet.

Promesses qui ne seront peut-être point tenues.

Il y a quelques années, alors qu'il était encore prince héritier de Grèce, il assistait à un dîner offert, à la cour d'Athènes, en l'honneur d'une mission archéologique allemande. Parmi les convives se trouvait également l'attaché militaire turc.

On parla naturellement politique, et la conversation vint à rouler sur la Turquie.

— Vous savez, dit le prince, que nous serons les héritiers des Turcs à Constantinople ?

Comme on s'étonnait et qu'on lui demandait sur quoi il fondait cette espérance, il répondit d'un ton badin :

— Mais c'est mon beau-frère Guillaume II qui me l'a promis.

On peut maintenant, sur les produits les plus divers, trouver des manifestations évidemment douées de bonnes intentions, mais quelque peu déplacées.

Sur une boîte de sardines, par exemple, découvrez une étiquette où, à côté des drapeaux alliés, s'étale l'inscription :

« Pour le droit, pour la civilisation. »

C'est, nous troupons, pousser un peu loin l'amour du droit et de la civilisation !

La Presse Américaine

L'IMPRESSION CAUSEE PAR LA PERTE DU « FRYE »

Londres, 12 mars. — De Washington au Morning Post

« La nouvelle de la perte du voilier américain Frye, coulé par l'escadron auxiliaire allemand Prinz-Eitel-Friedrich, a causé une sensation profonde dans les milieux officiels américains qui s'attendent toutefois à commentaires, en attendant de recevoir un rapport détaillé sur cette affaire. »

Le correspondant du Times à Washington télégraphie :

« Le public américain a été à la fois étonné et indigné en apprenant que le Prinz-Eitel-Friedrich avait osé couler un navire américain. On croit généralement que le croiseur allemand n'avait aucun droit d'agir ainsi. »

« Le gouvernement est embarrassé par la façon inepte dont les Allemands affichent leur mépris des lois internationales. »

« L'opinion dominante est qu'il adoptera une attitude ferme, s'il n'est pas formellement satisfait de la proposition que transpor-

Les exploits de Prinz-Eitel-Friedrich

Le croiseur auxiliaire allemand Prinz-Eitel-Friedrich est entré à Newport-News pour réparations.

Il amène environ 350 personnes, recueillies sur un navire américain, un russe, trois britanniques et trois français, qu'il a coulés parce qu'ils transportaient du blé prétendu contrebande de guerre.

Le bloc balkanique

De l'avis général, la reconstitution du bloc balkanique sur les bases d'autrefois semble appelée à un succès prochain.

Des délégués roumains se trouvent actuellement à Sofia, où ils ont reçu la mission de reformer la Ligue des Balkans avec l'adhésion de la Bulgarie, de la Serbie, de la Roumanie et de la Grèce.

Autour d'une brochure

Monsieur Lambert est un industriel de Charleroi. Frappé par les horreurs de cette guerre, il essaya d'en saisir les raisons obscures et lointaines, et les exposa dans la Vieille Belgique. Cette brochure, une lettre ouverte adressée au Président Wilson, et qui vient de paraître à Londres, sous forme de brochure : *Un autre aspect de la Question européenne et une solution*.

Lambert est pacifiste et libre-échangiste. Très affecté du sort de son pays dévasté, il écrit :

« L'Allemagne s'est armée, et à son instar les autres puissances l'ont imitée, parce qu'elle a vu les nations protectionnistes, comme la France, les Etats-Unis et la Russie fermer leurs marchés à ses produits. De sorte que l'Allemagne devenue, elle aussi, protectionniste à l'extrême, a forgé un appareil de guerre formidable pour étendre par la force sa puissance commerciale. Quelle que soit l'issue de la guerre, il faut donc conclure une paix durable, en tenant compte des intérêts vitaux des grands em-

pires du Centre, autrement une autre guerre d'intérêts éclaterait de nouveau. »

Commentant cette brochure dans le *Berliner Tageblatt*, R. Walthier Lotz, de Munich conclut :

« Si nous avions adopté le libre-échange, nos grands centres d'importation seraient approvisionnés aujourd'hui en céréales et en café, ce qui nous serait apprécié aujourd'hui que l'Angleterre nous affame... »

Et plus loin :

« Une réglementation internationale constitue à présent une trop faible garantie de paix, car, sans l'assurance d'un commerce d'outre-mer et de la liberté de la navigation dont nous sommes privés par l'Angleterre, les diplomates auront de grandes difficultés pour s'entendre, lorsque les généraux auront réglé sur les champs de bataille le sort des combattants. »

Obligations de la Défense Nationale

Les obligations de la Défense Nationale sont émises au porteur ou à ordre au prix de 96,50 %, mais comme les intérêts à courir jusqu'au 16 avril sont payables d'avance, les souscripteurs ont à verser que 94,42 pendant la première quinzaine de mars, 94,63 pendant la seconde quinzaine.

Le taux réel du placement ressort à 5,00 % (sans tenir du prime 3,50 %) au remboursement.

Elles sont exemptées d'impôt pour toute leur durée, et seront admises pour la libération des souscriptions aux emprunts jusqu'au 1^{er} janvier 1918.

Les libérations peuvent être effectuées en numéraire, en titres de rentes 3 1/2 amortissables entièrement libérés avant le 31 janvier, ou en bons de la Défense.

Les souscriptions qui se font exclusivement en numéraire sont reçues chez tous les comptables, y compris ceux des Administrations financières, et dans les bureaux de poste, les autres ne se font que chez les comptables directs du Trésor.

Pour se retrouver

Frédéric Laporte est informé que sa sœur Gabi est mourante et le réclame.

Prière de donner renseignements sur Albert Larue, caporal au 236^e d'infanterie, 2^e compagnie, matricule 11.177. A été blessé le 30 août à Stryles-Mézières (Aisne) et donné de ses dernières nouvelles le 13 septembre. Prévenir Mme Albert Larue, Argenteuil (Seine-et-Oise).

Déclaration grecque

La *Nea Hellas* publie une déclaration du nouveau ministre des Affaires étrangères, disant que le gouvernement continuera la même politique extérieure que le cabinet Venizelos, politique qui est traditionnelle pour la Grèce.

SUR LA GUERRE

Nouvelles de la Matinée

Les sous-marins

Le correspondant du Daily Express à La Haye télégraphie qu'un rapport confidentiel envoyé de Cuxhaven à l'amirauté allemande porte à douze le nombre des sous-marins manquants.

Ceux-ci ont été, selon toute probabilité, égarés ou capturés.

Huit d'entre eux étaient parmi les plus modernes de la flotte allemande.

Préparatifs allemands

Une grande concentration de troupes allemandes se poursuit sur le front de l'Yser. Des milliers de sacs, arrivant tous les jours à Bruges, sont envoyés vers le sud-ouest pour y être employés à des travaux de défense, après avoir été remplis de sable.

On dit qu'un grand mouvement sur l'Yser va commencer le 18 mars. Des centaines d'ouvriers civils allemands qui travaillaient sur la côte ont été envoyés sur l'Yser.

Tous les Sports

DANS LES SOCIÉTÉS

Club des Nageurs de Paris

Le club des nageurs de Paris s'est réuni dimanche dernier pour la distribution de son grand prix d'hiver.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Joffrin, président de l'Union Française de Natation, assisté de notre ami, vice-président et de René Halton, secrétaire.

Après une brillante allocution au sujet de l'encouragement à la natation, il est décidé de faire courir une seconde épreuve afin d'entraîner les nageurs aux déplacements qui se feront cet été. Il est intéressant, pour les nageurs, de suivre régulièrement les cours d'entraînement qui seront faits par le vétéran Paulus, gagnant de la première traversée de Paris à la nage.

Les admissions au Club sont gratuites ; adresser les demandes à M. Bogeris, 59, boulevard Saint-Marc.

Saint-Club Populaire. — Dimanche dernier, A. C. P. a tenu son assemblée générale au nouveau siège social : Maison Blaise, 202, rue de Paris, à Saint-Mandé (Porte de Vincennes). Il a procédé à la constitution d'un bureau provisoire, élu par les membres présents, et les décisions suivantes ont été prises : Bureau provisoire : Lucien Pages, président ; Bousquet, secrétaire ; Moreau, secrétaire-adjoint ; Grincourt, trésorier ; Jeune, trésorier-adjoint.

Commission sportive : Maurice Buch, Decolin, Devaux, Saint-Hilaire, Verhoest.

Réunion tous les dimanches au siège, à 9 h. du matin. Diverses décisions furent supprimées, de la lettre de la société restant la même, et la formation d'une section à Saint-Mandé est remise à plus tard. Ces décisions ne sont qu'officieuses, une quarantaine de membres étant mobilisés.

Le Point de Vue Financier

Notre éminent collaborateur, M. Paul Aubriot, député de Paris, a fait ressortir l'intérêt que présente le projet de loi de M. Lucien Dumont, député de l'Indre, imposant aux propriétaires de biens, au profit de leurs locataires, une taxe égale aux deux tiers du montant total des augmentations de loyers effectuées depuis le 1^{er} janvier 1909 (après déduction du montant des augmentations de charges fiscales).

Sur le principe même de cette taxe, je suis tout à fait d'accord avec M. Paul Aubriot. Les valeurs immobilières, je l'ai déjà dit, représentent des capitaux passereux qui recherchent surtout le maximum de sécurité. La plus-value de ces capitaux ou de leur revenu n'est pas la rémunération d'un travail ou la compensation d'un risque ; elle est uniquement due à des circonstances étrangères au propriétaire, à des travaux effectués par la masse des contribuables, des opérations à leur égard. Rien de plus juste que de leur faire profiter, dans une certaine mesure, ceux qui en sont les auteurs.

Mais ce que je ne saurais admettre, c'est la répartition proposée par M. Lucien Dumont : les locataires de chaque immeuble se partageant, au prorata de leurs loyers, les deux tiers des augmentations de loyers perçus par leur propriétaire depuis 1909.

Cela reviendrait à créer entre les locataires une véritable loterie, dont les locataires riches auraient en mains la majeure partie des billets.

Voilà ce que se passerait à Paris, par exemple. L'augmentation des loyers a été considérable surtout dans les arrondissements du centre et de l'ouest, où elle atteint 50 ou 50 %. Là, les loyers de 5.000, 10.000, 15.000 francs sont fréquents. Le locataire, — riche évidemment — qui aura la chance de prendre avant la guerre un appartement dans ces quartiers, non seulement n'aurait pas de termes à payer, mais encore recevrait de son propriétaire une petite fortune.

En revanche, le petit locataire qui a la malchance d'habiter un immeuble dont la situation n'a pas permis d'augmenter les loyers, ou qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Toute combinaison qui mettra face à face chaque propriétaire et ses locataires ne peut aboutir qu'à des iniquités.

Il faut absolument — et c'est, je crois, l'intention du gouvernement — que les dégrèvements soient répartis équitablement sur la fortune de chaque locataire et aux pertes réelles qu'il aura subies du fait de la guerre.

Mais la réduction accordée à un locataire ne doit pas être supportée uniquement par son propriétaire. Il est juste que l'ensemble des dégrèvements porte sur l'ensemble des propriétés, au moyen d'un impôt spécial sur la propriété, ou, si l'on préfère, sur l'impôt foncier, qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Toute combinaison qui mettra face à face chaque propriétaire et ses locataires ne peut aboutir qu'à des iniquités.

Il faut absolument — et c'est, je crois, l'intention du gouvernement — que les dégrèvements soient répartis équitablement sur la fortune de chaque locataire et aux pertes réelles qu'il aura subies du fait de la guerre.

Mais la réduction accordée à un locataire ne doit pas être supportée uniquement par son propriétaire. Il est juste que l'ensemble des dégrèvements porte sur l'ensemble des propriétés, au moyen d'un impôt spécial sur la propriété, ou, si l'on préfère, sur l'impôt foncier, qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Belgique

Préparatifs allemands

Une grande concentration de troupes allemandes se poursuit sur le front de l'Yser. Des milliers de sacs, arrivant tous les jours à Bruges, sont envoyés vers le sud-ouest pour y être employés à des travaux de défense, après avoir été remplis de sable.

On dit qu'un grand mouvement sur l'Yser va commencer le 18 mars. Des centaines d'ouvriers civils allemands qui travaillaient sur la côte ont été envoyés sur l'Yser.

Soldats allemands mutinés

Un grand mécontentement et une inquiétude allant dans certains cas jusqu'à la désobéissance ouverte se manifestent chez les soldats allemands en Belgique.

L'arrivée récente de renforts importants a fait croire à ces troupes qu'une nouvelle offensive sur l'Yser était projetée par leurs chefs.

Amende à la ville de Lille

Les Allemands ont imposé une amende de 50 francs à la ville de Lille et défendu aux habitants de sortir de leurs maisons avant sept heures du matin et après cinq heures du soir.

Cette punition a été infligée à la ville parce que des prisonniers français ayant traversé la ville, la foule s'assembla et les applaudissait pendant que des femmes agitaient des drapeaux français.

Succès russes

Les critiques militaires estiment que l'acharnement des combats sur le front d'arrière ou trente corps ennemis, dont six allemands, se brisent sans cesse sur le front imbrétable des troupes russes, prouve que ce front est non moins important que le front principal.

Les blessés amenés de Przemysl confirment que la moitié de la garnison est hors de combat et que de nombreux forts sont tombés aux mains des Russes.

Le Point de Vue Financier

Notre éminent collaborateur, M. Paul Aubriot, député de Paris, a fait ressortir l'intérêt que présente le projet de loi de M. Lucien Dumont, député de l'Indre, imposant aux propriétaires de biens, au profit de leurs locataires, une taxe égale aux deux tiers du montant total des augmentations de loyers effectuées depuis le 1^{er} janvier 1909 (après déduction du montant des augmentations de charges fiscales).

Sur le principe même de cette taxe, je suis tout à fait d'accord avec M. Paul Aubriot. Les valeurs immobilières, je l'ai déjà dit, représentent des capitaux passereux qui recherchent surtout le maximum de sécurité. La plus-value de ces capitaux ou de leur revenu n'est pas la rémunération d'un travail ou la compensation d'un risque ; elle est uniquement due à des circonstances étrangères au propriétaire, à des travaux effectués par la masse des contribuables, des opérations à leur égard. Rien de plus juste que de leur faire profiter, dans une certaine mesure, ceux qui en sont les auteurs.

Mais ce que je ne saurais admettre, c'est la répartition proposée par M. Lucien Dumont : les locataires de chaque immeuble se partageant, au prorata de leurs loyers, les deux tiers des augmentations de loyers perçus par leur propriétaire depuis 1909.

Cela reviendrait à créer entre les locataires une véritable loterie, dont les locataires riches auraient en mains la majeure partie des billets.

Voilà ce que se passerait à Paris, par exemple. L'augmentation des loyers a été considérable surtout dans les arrondissements du centre et de l'ouest, où elle atteint 50 ou 50 %. Là, les loyers de 5.000, 10.000, 15.000 francs sont fréquents. Le locataire, — riche évidemment — qui aura la chance de prendre avant la guerre un appartement dans ces quartiers, non seulement n'aurait pas de termes à payer, mais encore recevrait de son propriétaire une petite fortune.

En revanche, le petit locataire qui a la malchance d'habiter un immeuble dont la situation n'a pas permis d'augmenter les loyers, ou qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Toute combinaison qui mettra face à face chaque propriétaire et ses locataires ne peut aboutir qu'à des iniquités.

Il faut absolument — et c'est, je crois, l'intention du gouvernement — que les dégrèvements soient répartis équitablement sur la fortune de chaque locataire et aux pertes réelles qu'il aura subies du fait de la guerre.

Mais la réduction accordée à un locataire ne doit pas être supportée uniquement par son propriétaire. Il est juste que l'ensemble des dégrèvements porte sur l'ensemble des propriétés, au moyen d'un impôt spécial sur la propriété, ou, si l'on préfère, sur l'impôt foncier, qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Amende à la ville de Lille

Les Allemands ont imposé une amende de 50 francs à la ville de Lille et défendu aux habitants de sortir de leurs maisons avant sept heures du matin et après cinq heures du soir.

Cette punition a été infligée à la ville parce que des prisonniers français ayant traversé la ville, la foule s'assembla et les applaudissait pendant que des femmes agitaient des drapeaux français.

Succès russes

Les critiques militaires estiment que l'acharnement des combats sur le front d'arrière ou trente corps ennemis, dont six allemands, se brisent sans cesse sur le front imbrétable des troupes russes, prouve que ce front est non moins important que le front principal.

Les blessés amenés de Przemysl confirment que la moitié de la garnison est hors de combat et que de nombreux forts sont tombés aux mains des Russes.

Le Point de Vue Financier

Notre éminent collaborateur, M. Paul Aubriot, député de Paris, a fait ressortir l'intérêt que présente le projet de loi de M. Lucien Dumont, député de l'Indre, imposant aux propriétaires de biens, au profit de leurs locataires, une taxe égale aux deux tiers du montant total des augmentations de loyers effectuées depuis le 1^{er} janvier 1909 (après déduction du montant des augmentations de charges fiscales).

Sur le principe même de cette taxe, je suis tout à fait d'accord avec M. Paul Aubriot. Les valeurs immobilières, je l'ai déjà dit, représentent des capitaux passereux qui recherchent surtout le maximum de sécurité. La plus-value de ces capitaux ou de leur revenu n'est pas la rémunération d'un travail ou la compensation d'un risque ; elle est uniquement due à des circonstances étrangères au propriétaire, à des travaux effectués par la masse des contribuables, des opérations à leur égard. Rien de plus juste que de leur faire profiter, dans une certaine mesure, ceux qui en sont les auteurs.

Mais ce que je ne saurais admettre, c'est la répartition proposée par M. Lucien Dumont : les locataires de chaque immeuble se partageant, au prorata de leurs loyers, les deux tiers des augmentations de loyers perçus par leur propriétaire depuis 1909.

Cela reviendrait à créer entre les locataires une véritable loterie, dont les locataires riches auraient en mains la majeure partie des billets.

Voilà ce que se passerait à Paris, par exemple. L'augmentation des loyers a été considérable surtout dans les arrondissements du centre et de l'ouest, où elle atteint 50 ou 50 %. Là, les loyers de 5.000, 10.000, 15.000 francs sont fréquents. Le locataire, — riche évidemment — qui aura la chance de prendre avant la guerre un appartement dans ces quartiers, non seulement n'aurait pas de termes à payer, mais encore recevrait de son propriétaire une petite fortune.

En revanche, le petit locataire qui a la malchance d'habiter un immeuble dont la situation n'a pas permis d'augmenter les loyers, ou qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Toute combinaison qui mettra face à face chaque propriétaire et ses locataires ne peut aboutir qu'à des iniquités.

Il faut absolument — et c'est, je crois, l'intention du gouvernement — que les dégrèvements soient répartis équitablement sur la fortune de chaque locataire et aux pertes réelles qu'il aura subies du fait de la guerre.

Mais la réduction accordée à un locataire ne doit pas être supportée uniquement par son propriétaire. Il est juste que l'ensemble des dégrèvements porte sur l'ensemble des propriétés, au moyen d'un impôt spécial sur la propriété, ou, si l'on préfère, sur l'impôt foncier, qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Amende à la ville de Lille

Les Allemands ont imposé une amende de 50 francs à la ville de Lille et défendu aux habitants de sortir de leurs maisons avant sept heures du matin et après cinq heures du soir.

Cette punition a été infligée à la ville parce que des prisonniers français ayant traversé la ville, la foule s'assembla et les applaudissait pendant que des femmes agitaient des drapeaux français.

Succès russes

Les critiques militaires estiment que l'acharnement des combats sur le front d'arrière ou trente corps ennemis, dont six allemands, se brisent sans cesse sur le front imbrétable des troupes russes, prouve que ce front est non moins important que le front principal.

Les blessés amenés de Przemysl confirment que la moitié de la garnison est hors de combat et que de nombreux forts sont tombés aux mains des Russes.

Le Point de Vue Financier

Notre éminent collaborateur, M. Paul Aubriot, député de Paris, a fait ressortir l'intérêt que présente le projet de loi de M. Lucien Dumont, député de l'Indre, imposant aux propriétaires de biens, au profit de leurs locataires, une taxe égale aux deux tiers du montant total des augmentations de loyers effectuées depuis le 1^{er} janvier 1909 (après déduction du montant des augmentations de charges fiscales).

Sur le principe même de cette taxe, je suis tout à fait d'accord avec M. Paul Aubriot. Les valeurs immobilières, je l'ai déjà dit, représentent des capitaux passereux qui recherchent surtout le maximum de sécurité. La plus-value de ces capitaux ou de leur revenu n'est pas la rémunération d'un travail ou la compensation d'un risque ; elle est uniquement due à des circonstances étrangères au propriétaire, à des travaux effectués par la masse des contribuables, des opérations à leur égard. Rien de plus juste que de leur faire profiter, dans une certaine mesure, ceux qui en sont les auteurs.

Mais ce que je ne saurais admettre, c'est la répartition proposée par M. Lucien Dumont : les locataires de chaque immeuble se partageant, au prorata de leurs loyers, les deux tiers des augmentations de loyers perçus par leur propriétaire depuis 1909.

Cela reviendrait à créer entre les locataires une véritable loterie, dont les locataires riches auraient en mains la majeure partie des billets.

Voilà ce que se passerait à Paris, par exemple. L'augmentation des loyers a été considérable surtout dans les arrondissements du centre et de l'ouest, où elle atteint 50 ou 50 %. Là, les loyers de 5.000, 10.000, 15.000 francs sont fréquents. Le locataire, — riche évidemment — qui aura la chance de prendre avant la guerre un appartement dans ces quartiers, non seulement n'aurait pas de termes à payer, mais encore recevrait de son propriétaire une petite fortune.

En revanche, le petit locataire qui a la malchance d'habiter un immeuble dont la situation n'a pas permis d'augmenter les loyers, ou qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Toute combinaison qui mettra face à face chaque propriétaire et ses locataires ne peut aboutir qu'à des iniquités.

Il faut absolument — et c'est, je crois, l'intention du gouvernement — que les dégrèvements soient répartis équitablement sur la fortune de chaque locataire et aux pertes réelles qu'il aura subies du fait de la guerre.

Mais la réduction accordée à un locataire ne doit pas être supportée uniquement par son propriétaire. Il est juste que l'ensemble des dégrèvements porte sur l'ensemble des propriétés, au moyen d'un impôt spécial sur la propriété, ou, si l'on préfère, sur l'impôt foncier, qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Amende à la ville de Lille

Les Allemands ont imposé une amende de 50 francs à la ville de Lille et défendu aux habitants de sortir de leurs maisons avant sept heures du matin et après cinq heures du soir.

Cette punition a été infligée à la ville parce que des prisonniers français ayant traversé la ville, la foule s'assembla et les applaudissait pendant que des femmes agitaient des drapeaux français.

Succès russes

Les critiques militaires estiment que l'acharnement des combats sur le front d'arrière ou trente corps ennemis, dont six allemands, se brisent sans cesse sur le front imbrétable des troupes russes, prouve que ce front est non moins important que le front principal.

Les blessés amenés de Przemysl confirment que la moitié de la garnison est hors de combat et que de nombreux forts sont tombés aux mains des Russes.

Le Point de Vue Financier

Notre éminent collaborateur, M. Paul Aubriot, député de Paris, a fait ressortir l'intérêt que présente le projet de loi de M. Lucien Dumont, député de l'Indre, imposant aux propriétaires de biens, au profit de leurs locataires, une taxe égale aux deux tiers du montant total des augmentations de loyers effectuées depuis le 1^{er} janvier 1909 (après déduction du montant des augmentations de charges fiscales).

Sur le principe même de cette taxe, je suis tout à fait d'accord avec M. Paul Aubriot. Les valeurs immobilières, je l'ai déjà dit, représentent des capitaux passereux qui recherchent surtout le maximum de sécurité. La plus-value de ces capitaux ou de leur revenu n'est pas la rémunération d'un travail ou la compensation d'un risque ; elle est uniquement due à des circonstances étrangères au propriétaire, à des travaux effectués par la masse des contribuables, des opérations à leur égard. Rien de plus juste que de leur faire profiter, dans une certaine mesure, ceux qui en sont les auteurs.

Mais ce que je ne saurais admettre, c'est la répartition proposée par M. Lucien Dumont : les locataires de chaque immeuble se partageant, au prorata de leurs loyers, les deux tiers des augmentations de loyers perçus par leur propriétaire depuis 1909.

Cela reviendrait à créer entre les locataires une véritable loterie, dont les locataires riches auraient en mains la majeure partie des billets.

Voilà ce que se passerait à Paris, par exemple. L'augmentation des loyers a été considérable surtout dans les arrondissements du centre et de l'ouest, où elle atteint 50 ou 50 %. Là, les loyers de 5.000, 10.000, 15.000 francs sont fréquents. Le locataire, — riche évidemment — qui aura la chance de prendre avant la guerre un appartement dans ces quartiers, non seulement n'aurait pas de termes à payer, mais encore recevrait de son propriétaire une petite fortune.

En revanche, le petit locataire qui a la malchance d'habiter un immeuble dont la situation n'a pas permis d'augmenter les loyers, ou qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Toute combinaison qui mettra face à face chaque propriétaire et ses locataires ne peut aboutir qu'à des iniquités.

Il faut absolument — et c'est, je crois, l'intention du gouvernement — que les dégrèvements soient répartis équitablement sur la fortune de chaque locataire et aux pertes réelles qu'il aura subies du fait de la guerre.

Mais la réduction accordée à un locataire ne doit pas être supportée uniquement par son propriétaire. Il est juste que l'ensemble des dégrèvements porte sur l'ensemble des propriétés, au moyen d'un impôt spécial sur la propriété, ou, si l'on préfère, sur l'impôt foncier, qui a changé récemment de propriétaire, n'aurait droit à aucune indemnité.

Est-ce admissible ?

Amende à la ville de Lille

Les Allemands ont imposé une amende de 50 francs à la ville de Lille et défendu aux habitants de sortir de leurs maisons avant sept heures du